



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N°2026\_05\_010**

**OBJET** : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CONTENANTS DE PRE COLLECTE DES DECHETS

**Date de Convocation** : 22/04/2026 **Date d’Affichage** : 22/04/2026

**Nombre de conseillers communautaires**

*En exercice* : 37 - *Présents* : 25

*Votants* : 31 - *Absents* : 6

*Pour* : 31 - *Contre* : 0 - *Abstentions* : 0

L’an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 14h30, le conseil communautaire légalement convoqué s’est réuni à Brando sous la présidence de Monsieur Patrick Sanguinetti, Président de la communauté de communes du Cap Corse.

**Etaient présents : 25** : Dominique BACCARELLI ; Laurent ALBERTINI ; Madeleine ANTONA-POLIDORI ; Yves BIAGGI ; Alain CLEMENCEAU ; Robin CROS ; Marie-Jeanne FANTOZZI ; Maurice FORNALI ; Simon GASSMANN ; Pascal GIAFFERI ; Michele GUIDI ; Jean-Toussaint MORGANTI ; Claudia MOSCONI ; Jean-Claude PIAZZA ; Marie-José PIERALLI ; Nicolas QUILICI ; Patrice QUILICI ; Gérard ROMITI ; Patrick SANGUINETTI ; Jean-Louis SANGUINETTI ; Anne-Laure SANTUCCI ; Ghjuvan-Matteu SUSINI ; Raphaël VILLORESI ; Ange-Pierre VIVONI ; Jean-Marcel VUILLAMIER.

**Absents ayant donné pouvoir : 6** : Paule GUELFY à Raphaël VILLORESI ; François-José MARTINI à Jean-Toussaint MORGANTI ; Evelyne MERCIADRI à Marie-Jeanne FANTOZZI ; Marie-José MONTI à Ange-Pierre VIVONI ; Audrey PARDINI à Jean-Marcel VUILLAMIER ; Guy VECCHIONI à Simon GASSMAN.

**Etaient absents : 6** : Jean-Marie DOMINICI ; Thomas MICHELI ; François ORLANDI ; Monique PELLO ép TORRE ; Jean-Antoine RINGIONI ; Christian TILLIER.

Monsieur Jean-Marcel VUILLAMIER a été élu secrétaire de séance conformément à l’article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le président informe les membres du conseil communautaire qu’une consultation a été lancée afin de procéder au renouvellement du parc des contenants de collectes déployés sur le territoire :

Type de marché : Accord-cadre à bon de commande – fourniture et service  
Publicité de l’AAPC : du 30 novembre 2025 au 19 janvier 2026 sur les supports suivants :

- site internet de la communauté de communes du Cap Corse ;
- profil d’acheteur : emarchespublics.com sous la référence n°1132441 ;
- BOAMP sous la référence n°25-131830 ;
- JOUE sous la référence n°797744-2025.

Procédure : appel d’offres ouvert soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Durée du marché : 1 an renouvelable deux fois, dans la limite de 3 années.

Date et heures limites de réception des offres : 19/01/2026 à 12h00.

Délai de validité des offres : 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Montant maximum estimé sur la durée totale du marché : 900 000 euros HT.

Allotissement du marché :

- Lot n°1 : Fourniture et livraison de Points d'Apports Volontaires ;
- Lot n°2 : Fourniture et livraison de Bacs de collecte.

3 offres électroniques ont été déposées :

- CODIVEP le 06/01/2026 à 18h34 ;
- Sas sofica (corse collectivités) le 16/01/2026 à 09h50 ;
- SESCO le 16/01/2026 à 16h22.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offre en date du 29 avril 2026, et conformément aux rapports d'analyse des offres, il convient d'attribuer les lots comme suit :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1414-2 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L2124-1 ;

Vu les statuts de la communauté de communes du Cap Corse ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offre en date du 6 juin 2025 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, décide :

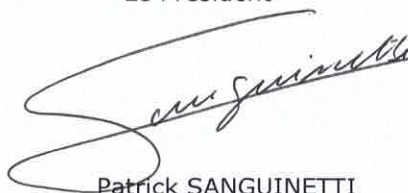
- **DIT** qu'une procédure de consultation a été lancée afin de pourvoir au marché de fournitures des contenants de pré collecte des déchets ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés avec les attributaires précisés ci-dessus aux conditions de durée et de montant telles que précisées dans l'exposé du président ;
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Le secrétaire de séance



Jean-Marcel VUILLAMIER

Le Président



Patrick SANGUINETTI